

## MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-NEIGES

Séance extraordinaire du conseil du 11 avril 2019

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal tenue le jeudi 11 avril 2019 à 19h00 à la salle du conseil située au 17, rue de l'Église à Rivière-Trois-Pistoles et à laquelle sont présents :

Messieurs Jean-Paul Rioux, Gilles Lamarre, Robert Forest, Sylvain Sénéchal et Benoit Beauchemin, conseillers.

Étant absent, Monsieur Philippe Leclerc pour absence motivée.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Jean-Marie Dugas, maire.

Est également présent à cette séance, monsieur Philippe Massé, directeur général et secrétaire-trésorier.

Tous les membres du conseil municipal présent ont reçu l'avis de convocation au moins 48 heures précédant la séance extraordinaire, tel que prévu à l'article 156 du code municipal du Québec. L'avis de convocation a été remis par le directeur général.

Aucune assistance dans la salle.

Le projet d'ordre du jour est déposé en séance de conseil et fait partie intégrante de ce procès-verbal pour y être archivé. Deux sujets ont été ajoutés suite à l'approbation de tous les conseillers présents tel que le prévoit l'article 153 du Code municipal.

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Dossiers conseil et résolutions
- 2.1 Dépôt des soumissions et choix du consultant pour l'inspection de la structure du Centre communautaire en remplacement de la décision adoptée le 8 avril 2019
3. Autres sujets
- 3.1 Ouverture des soumissions pour l'installation des lumières du terrain de balle
- 3.2 Demande d'expertise pour le 9, rue St-Jean-Baptiste
4. Période de questions
5. Levée de la séance extraordinaire

04.2019.65

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Robert Forest et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 11 avril 2019.

### 2. DOSSIERS CONSEIL ET RÉOLUTIONS

04.2019.66

#### 2.1 DÉPÔT DES SOUMISSIONS ET CHOIX DU CONSULTANT POUR L'INSCRIPTION DE LA STRUCTURE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE EN REMPLACEMENT DE LA DÉCISION ADOPTÉE LE 8 AVRIL 2019

Considérant une décision prise en séance du conseil du 8 avril 2019 ;

Considérant que deux soumissions ont été analysées ;

Considérant que le conseil a retenu le plus bas soumissionnaire ;

Considérant que, par la suite, il s'est avéré qu'une soumission a, involontairement, fait l'objet d'un oubli et n'a pas fait partie du processus d'analyse ;

Considérant que le soumissionnaire ayant fait l'objet d'un oubli a soumis une proposition conforme et à l'intérieur des délais prescrits ;

Considérant que la municipalité est soucieuse du respect des soumissionnaires qui prennent les temps de soumettre des propositions sérieuses et concurrentielles ;

Considérant que la municipalité a soumis ses demandes sur invitation ;

Considérant que l'offre ayant fait l'objet d'un oubli suggérait une proposition concurrentielle;

Considérant que la Municipalité doit prendre des décisions responsables quant aux finances publiques ;

Considérant les offres reçues :

| <u>Fournisseurs</u>                  | <u>Prix forfaitaire taxes incluses</u> |
|--------------------------------------|--|
| Groupe SCIBSC Inc.                   | 2 706,05 \$                            |
| Inspection Claude Lapointe           | 1 408,44 \$                            |
| Inspection de l'Est, Martin Fournier | 747,37 \$;                             |

Il est proposé par Monsieur Gilles Lamarre et résolu à l'unanimité de reconsidérer la décision du 8 avril 2019 à partir des éléments cités dans les considérants et de retenir les services d'Inspection de l'Est pour un montant forfaitaire de 747,34 \$, taxes incluses concernant la production d'un rapport écrit d'inspection de la Salle communautaire à l'égard de l'état de la structure afin d'obtenir un constat de la condition physique actuelle dudit bâtiment.

### **3. AUTRES SUJETS**

04.2019.67

#### **3.1 OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR L'INSTALLATION DES LUMIÈRES DU TERRAIN DE BALLE**

Considérant la date limite du dépôt des soumissions étant le jeudi 11 avril à 11h30 ;

Considérant qu'aucune soumission n'a été reçue ;

Il est proposé par Monsieur Jean-Paul Rioux et adopté à l'unanimité des conseillers présents, de négocier de gré à gré avec un ou des entrepreneurs locaux afin de réaliser le projet. Le conseil n'est, cependant, pas tenu d'accepter les offres finales du ou des entrepreneurs sollicités.

04.2019.68

#### **3.2 DEMANDE D'EXPERTISE POUR LE 9, RUE ST-JEAN-BAPTISTE**

Considérant qu'il est prévu que la Municipalité prenne possession officiellement de l'immeuble sis au 9, rue St-Jean-Baptiste en juin ;

Considérant que la Municipalité devra alors connaître l'état du bâtiment, particulièrement en ce qui concerne la présence ou non d'amiante.

Considérant toutes les problématiques reliées à la présence d'amiante dans des bâtiments;

Il est proposé par Monsieur Benoit Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander une expertise d'une firme spécialisée afin de déterminer la présence, ou non, d'amiante dans le bâtiment.

#### **4. PÉRIODES DE QUESTIONS**

Aucune question.

#### **5. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

04.2019.69

À 19 h 30, l'ordre du jour étant épuisé, monsieur Rober Forest propose de lever la séance ordinaire.

Signé :

\_\_\_\_\_  
Philippe Massé  
Directeur général et secrétaire-trésorier

\_\_\_\_\_  
Jean-Marie Dugas,  
maire<sup>1</sup>

1. Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées.